

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2013

Numéro de version 7

Révision: 29.07.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: **EAU DEMINERALISEE**

· Code du produit: 0079

· No CAS: 7732-18-5

· Numéro CE: 231-791-2

· Numéro d'enregistrement: Exempt

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Solvants

Utilisée dans toutes les applications où il ne doit pas avoir présence d'ions et notamment le calcium et le magnésium

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT TEL: 03-26-49-58-70
 Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
 Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
 Société BRABANT CHIMIE TEL: 02-38-87-81-75
 Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04
 Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

· Service chargé des renseignements:

Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
 5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
 51062 REIMS CEDEX
 Tel: 03 26 49 58 70

Courriel: chimie@charbonneaux.com

· Numéro d'appel d'urgence:

ORFLA téléphone: 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Néant.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Néant.

· Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

néant

· Pictogrammes de danger

néant

· Mention d'avertissement

néant

· Mentions de danger

néant

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete

· Code(s) d'identification

· Numéro CE:

231-791-2

· SVHC

néant

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2013

Numéro de version 7

Révision: 29.07.2013

Nom du produit: EAU DEMINERALISEE

(suite de la page 1)

- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Troubles gastro-intestinaux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Conseils aux pompiers**

- Equipement spécial de sécurité:

Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

- Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Néant.

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Néant

- DNEL

Information non disponible

- PNEC

Information non disponible

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- Equipement de protection individuel:

- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

- Protection des mains:

Pas nécessaire.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux:

Pas nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.

- Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2013

Numéro de version 7

Révision: 29.07.2013

Nom du produit: EAU DEMINERALISEE

(suite de la page 2)

· Odeur:	Inodore
· Changement d'état	
Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	0,952 mPas
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: *Information non disponible*
- **Effet primaire d'irritation:**
- de la peau: *Pas d'effet d'irritation.*
- des yeux: *Pas d'effet d'irritation.*
- **Sensibilisation:** *Aucun effet de sensibilisation connu.*
- Indications toxicologiques complémentaires: *En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.*

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- Toxicité aquatique: *Information non disponible*
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Autres indications écologiques:**
- Valeur DCO: *Information non disponible*
- Valeur DBO5: *Information non disponible*
- Indications générales: *Aucune pollution des eaux connue.*
- **Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
- vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
- **Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: *De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.*
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation: *Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.*

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2013

Numéro de version 7

Révision: 29.07.2013

Nom du produit: EAU DEMINERALISEE

(suite de la page 3)

14 Informations relatives au transport

· No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	voir chapitre 2
· Indications sur les restrictions de travail:	<i>Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)</i>
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	Néant
· Évaluation de la sécurité chimique:	<i>Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.</i>

16 Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Acronymes et abréviations:	<p>RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer</p> <p>ICAO: International Civil Aviation Organization</p> <p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route</p> <p>IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods</p> <p>DOT: US Department of Transportation</p> <p>IATA: International Air Transport Association</p> <p>GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals</p> <p>EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)</p>
------------------------------	---

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR